COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL
PROCES-VERBAL – REUNION DU 6 MARS 2024

Membres présents : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Pascal BOUCHET (président de la COC), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F), Eric JULLIG (représentant des clubs de D2F).

Autres présents : Fabrice ARCAS, Florence BARO, Thibaut DAGORNE, Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD, Pierre PRADEAU, Gwenhaël SAMPER, Cédric POUTHIER, Léa DOLZANI, Gwendoline THILLOU.

Membres excusés : Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses), Olivier KRUMBHOLZ (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Olivier BUY (président de la CNA), Frédéric VIGNIER (représentant des clubs de D2F), Mathieu LANFRANCHI (représentant des entraineurs).

Le 6 mars 2024, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

1. Format des compétitions – report du passage à 12 clubs en LBE
2. CNCG – propositions de gel des cahiers des charges D1F et D2F
3. Marketing – propositions de modulation des sanctions
4. Projet de calendrier LBE 2024-25
5. Propositions de modifications règlementaires (jeux d'équipements)
6. AG du 23 mars 2024 à 10h00 (mixte) – Ordre du jour :
    - *Approbation du PV de l'AG du 12 juillet 2023*
    - *Report du passage à 12 clubs en LBE*
    - *Modulation de certaines sanctions marketing*
    - *CNCG – propositions de gel des cahiers des charges D1F et D2F*
    - *Avis sur le projet de calendrier LBE 2024-25*
    - *Propositions de modifications règlementaires*
    - *Questions diverses*
7. Questions diverses

La réunion a débuté à 12h30.

1. Format des compétitions - report du passage à 12 clubs en LBE

Nodjialem MYARO rappelle qu'à l'occasion du séminaire du 2 décembre 2023, puis par un courrier du 6 février 2024, les partenaires sociaux ont requis la révision de la position de la FFHandball quant au passage à 12 clubs en D1F à compter de la saison 2025-26. Elle fait alors état de la décision du bureau directeur fédéral du 16 février dernier reportant le passage à 12 clubs en D1F à la saison 2026-27, et précise que des temps d'échanges seront organisés pour permettre à tous les acteurs de réfléchir ensemble au sujet de la modification du format des compétitions et de s'y préparer.

Sophie PALISSE présente ses remerciements pour la prise en compte de la position des partenaires

professionnels. Elle évoque néanmoins la volonté des clubs de discuter, alors que le passage à 12 clubs semble acté dans le courrier du 16 février 2024, et de pouvoir argumenter en faveur du maintien d'une formule à 14 clubs ou non.

Nodjialem MYARO confirme que le bureau directeur fédéral a voté en faveur du report de cette mesure d'une saison, tout en soulignant la posture d'échanges et de réflexions communes qu'elle défend. Par conséquent, elle affirme que les discussions qui se tiendront entre les différents acteurs du handball professionnel féminin à ce sujet pourraient mener à une nouvelle proposition auprès du bureau directeur fédéral.

Sophie PALISSE partage la vision de Nodjialem MYARO sur le fait que ces échanges permettront de se positionner ensemble sur un passage de 14 à 12 clubs ou de rester sur un championnat à 14.

Gwenhaël SAMPER insiste sur le fait que le vote du bureau directeur fédéral a porté sur le report de la mesure précitée, et que celle-ci s'applique donc à compter de la saison 2026-27, ce qui n'exclut pas la possibilité d'engager des discussions en interne sur le sujet.

Sophie PALISSE rappelle alors que c'était le gel de la mesure qui était sollicité par les partenaires professionnels au mois de décembre, et non pas le report du passage à 12 d'une saison.

Thibaut DAGORNE rejoint Sophie PALISSE sur la demande de gel de la mesure qui avait été présentée ou a minima de renvoi à des échanges entre tous pour évaluer l'opportunité de maintenir ce projet. Il ajoute que la décision du bureau directeur fédéral donne le sentiment de clore le sujet, bien qu'il rappelle partager la volonté d'événementialisation de la D1F.

Nodjialem MYARO intervient pour souligner la posture d'ouverture du bureau directeur fédéral, qui a, par cette récente décision, entendu les arguments et craintes qui lui ont été rapportés en revenant sur sa décision initiale qui était celle d'un passage à 12 clubs pour la saison 2025-26. Elle propose alors de compléter cette décision par la promesse de l'organisation d'échanges sur le sujet.

2. CNCG – propositions de gel des cahiers des charges D1F et D2F

Jean-Marie BRINON rappelle que les mesures proposées concernent le gel des cahiers des charges des clubs de D1F, de D2F VAP et de D2F non VAP pour les saisons 2024-25 et 2025-26.
Il met particulièrement en avant la proposition de suspension de l'augmentation du cahier des charges des clubs de D2F non VAP, qui permet de maintenir le budget prévisionnel minimum à hauteur de 450K€ (au lieu des 500K€) pour les clubs concernés.

Pierre PRADEAU s'étonne quant à la formulation choisie dans le courrier du 16 février 2024 pour évoquer la proposition relative aux clubs de D2F VAP, étant précisé que les règlements ne mentionnent aucune mesure pour les saisons 2024-25 et suivantes.

Jean-Marie BRINON confirme qu'il s'agit simplement du maintien des mesures en vigueur actuellement, dans la perspective des deux saisons à venir.

Les membres du comité de direction présents ont donné un avis favorable à l'unanimité quant aux propositions de gel des cahiers des charges de D1F et de D2F VAP et de D2F non VAP, qui seront présentées pour avis à l'assemblée générale de la LFH.

3. Marketing – propositions de modulation des sanctions

Gwendoline THILLOU présente les mesures de modulation des sanctions marketing des clubs de D1F, pour les saisons 2023-24 et 2024-25, qui sont soumises au vote des membres du comité de direction, soient : la suspension de l'application d'une sanction financière en cas de non-respect du tracé unique et la suspension de l'application d'une sanction financière en cas d'absence de panneautique LED en présence d'un grand écran.

Les membres du comité de direction présents valident à l'unanimité les propositions de modulation des sanctions marketing, qui seront soumises au vote de l'assemblée générale de la LFH.

4. Projet de calendrier LBE 2024-25

Fabrice ARCAS indique que le groupe de travail calendrier s'est réuni à deux reprises pour élaborer le projet de trame générale du calendrier de la D1F 2024-25. Ce groupe était composé des représentants des partenaires professionnels, de joueuses, d'entraîneurs, de salariés administratifs des clubs et également d'acteurs fédéraux.

Il attire l'attention des membres du comité de direction sur les particularités suivantes :

- Lorsqu'une journée de championnat est prévue un mercredi, il sera possible, pour le club recevant, de présenter une demande de report au mardi précédent dans la mesure où les deux clubs seraient d'accord pour porter cette requête auprès de la COC ;
- Le maintien du principe de protection du dimanche qui précède une période internationale, et donc le fait de ne pas programmer de rencontre de championnat sur ce créneau dans la mesure du possible ;
- L'instauration potentielle d'un « doublon » en deuxième partie de saison, qui présente cependant des difficultés de nature organisationnelle et qui sera ou non déclenché à l'appui des travaux portant sur le calendrier des oppositions.

Thibaut DAGORNE partage un message de Mathieu LANFRANCHI, qui souhaitait souligner l'excellente collaboration des membres du groupe de travail calendrier, ce qui a permis de produire une trame dans le contexte d'une année olympique, avec les contraintes que cela implique et notamment le fait de programmer une rencontre après le Final4 de Ligue des Champions. Il ajoute que l'objectif est de prolonger ces échanges dès la prochaine réunion du groupe de travail qui portera sur l'élaboration de la trame générale du calendrier de la D2F.

Fabrice ARCAS rebondit sur la fixation de la dernière date de championnat après le Final4 de Ligue des Champions en précisant que Philippe BANA a présenté une demande en ce sens auprès de l'EHF. Il rappelle que cette programmation particulière induira la nécessité de communiquer très rapidement les classements et autres dossiers d'engagement aux services de la FFHandball pour transmission à l'EHF.

Par ailleurs, Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD rappelle que la date du media day doit encore être fixée (mardi 3 ou mercredi 4 septembre 2024). A ce sujet, Thibaut DAGORNE précise qu'après consultation des membres de 7Master, la date du 3 septembre apparaît plus opportune pour les entraineurs au regard de la programmation des premières rencontres le samedi 7 septembre 2024.
Thierry WEIZMAN énonce sa préférence pour la date du 4 septembre 2024.
Aussi, il est décidé de laisser une semaine de réflexion à l'ensemble des acteurs, de façon à pouvoir tenir

compte de la position de tous.

Les membres du comité de direction présents ont donné un avis favorable à l'unanimité quant au projet de trame générale du calendrier D1F 2025-26 (sur la partie sportive) qui sera présenté pour avis à l'assemblée générale de la LFH.

5. Propositions de modifications règlementaires (jeux d'équipements)

Gwendoline THILLOU contextualise la présentation de ces propositions en rappelant, d'une part, que ces modifications ont été travaillées conjointement par l'ensemble des familles ainsi que le service marketing de la FFHandball au sein du groupe de travail marketing, et en précisant, d'autre part, que ces propositions de modifications règlementaires sont présentées à part pour permettre une adoption rapide et ainsi communiquer auprès des clubs qui commencent déjà à élaborer les BATs de leurs jeux d'équipement de la saison prochaine.

Pierre PRADEAU confirme que ces propositions de modifications règlementaires ont été étudiées par un groupe de travail, et qu'elles sont tout à fait conformes aux positions qui y ont été tenues.

Les membres du comité de direction présents valident à l'unanimité les propositions de modifications règlementaires relatives aux jeux d'équipements, qui seront soumises au vote de l'assemblée générale de la LFH.

6. AG du 23 mars 2024 à 10h00 (mixte) – Ordre du jour :

- Approbation du PV de l'AG du 12 juillet 2023
- Report du passage à 12 clubs en LBE
- Modulation de certaines sanctions marketing
- CNCG – propositions de gel des cahiers des charges D1F et D2F
- Avis sur le projet de calendrier LBE 2024-25
- Propositions de modifications règlementaires
- Questions diverses

Fabrice ARCAS propose d'ajouter le recueil de l'avis de l'assemblée générale sur le calendrier de la D2F, qui devrait avoir été établi entre temps.

Florence BARO rappelle alors que, conformément aux dispositions du règlement intérieur, l'assemblée générale de la LFH ne pourra se prononcer sur ce projet de calendrier qu'une fois qu'il aura fait l'objet d'un avis favorable du comité de direction de la LFH.

Il est donc proposé qu'une consultation écrite du comité de direction soit mise en œuvre, si les travaux du groupe de travail calendrier aboutissent dans les délais requis, dans l'objectif d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la LFH.

Les membres du comité de direction de la LFH ont approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.
La prochaine assemblée générale de la LFH se tiendra le samedi 23 mars 2024 à 10h00 sous un format mixte.

7. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été abordée.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Nodjialem MYARO remercie tous les participants et clôt la réunion.
La réunion s'est terminée à 13h00.

Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH